



Opposition sur cheque impayes

Par **lola**, le **22/02/2012** à **16:39**

Bonjour,

J'ai fait un chèque dans um magasin, celui ci a porté plainte pour escroquerie. Je voudrais savoir combien de temps sont conservés les vidéos de surveillance ?

Par **amajuris**, le **22/02/2012** à **17:51**

bjr,
quel rapport avec votre chèque et les caméras ?

Par **lola**, le **24/02/2012** à **10:35**

j ai emis une opposition pour perte et le magasin a porter lainte au mois de janvier le cheque a ete emis en juin 2011 combien de temps garde t il les videos et peu t on m identifier et quesce je risque merci

Par **amajuris**, le **24/02/2012** à **11:17**

bjr,
faire une fausse déclaration de chèque volé est un délit.

pour vous identifier nul besoin de vidéos, le magasin a votre chèque que vous avez signé avec vos coordonnées et votre signature.
sur le plan civil vous devrez payer la valeur du chèque plus éventuellement des dommages et intérêts au magasin.
sur le plan pénal tout dépend de la suite que donnera le procureur.
sans oublier que si votre banque est informée de votre délit, elle ne va pas être très contente.
si l'escroquerie est retenue c'est (maximum) 5 ans d'emprisonnement et 375000 € d'amende.
cela dépend bien sûr si c'est votre première infraction.
cdt

Par **lola**, le **24/02/2012** à **11:29**

ce n'ai pas ma signature peut-on m'identifier 8 mois après par les vidéos je n'ai jamais commis de délit puis je aller en prison

Par **amajuris**, le **24/02/2012** à **11:50**

comment la personne qui a signé à votre place, a pu avoir ce chèque ?
ou alors c'est vous qui avez signé le chèque en faisant une fausse signature.
vous ne risquez pas la prison mais peut-être une amende.
je ne pense pas que les magasins gardent les vidéos aussi longtemps.
cdt